

GUIDE D'INTÉGRATION

Collaborateurs & Co-créateurs de Contenus

Le Compagnon Dunois — Version 1.0 — 2026

Bienvenue dans la communauté Le Compagnon Dunois. Ce guide vous accompagne pas à pas dans votre intégration en tant que collaborateur ou co-créateur de contenus. Vous trouverez ici tout ce que vous devez savoir pour candidater, contribuer, percevoir votre rémunération, et bénéficier des avantages de la plateforme.

Ce guide en bref

1.	Qui peut devenir collaborateur ?	2
2.	Quels sont les rôles disponibles ?	3
3.	Comment candidater ?	5
4.	Le processus d'intégration étape par étape	7
5.	Ce que la plateforme vous apporte	10
6.	Rémunération et droits	12
7.	Vos droits et vos obligations	14
8.	Questions fréquentes	16

1. QUI PEUT DEVENIR COLLABORATEUR ?

Le Compagnon Dunois est une communauté ouverte à toutes les personnes engagées dans le domaine

Maîtrise du français écrit (niveau B2 minimum)	✓	
Disposer d'un équipement numérique (ordinateur ou tablette)	✓	
Compte bancaire français (pour virement rémunération)	✓	
Numéro SIRET (si auto-entrepreneur) ou situation salariale	✓ (si rémunéré)	
Expérience en rédaction ou création de contenu pédagogique		✓
Maîtrise d'outils de présentation (PowerPoint, Canva)		✓
Expérience en enseignement ou formation		✓

2. LES RÔLES DISPONIBLES

Co-auteur de module

- ✓ Créez un module de formation complet (1h à 3h) sur votre domaine d'expertise
- ✓ Rédigez les contenus, les exercices pratiques, les quiz d'évaluation
- ✓ Percevez 30% des revenus générés par votre module sur toute sa durée de vie
- ✓ Participez aux mises à jour annuelles et aux évolutions du contenu
- ✓ Accédez à un accompagnement pédagogique par notre directeur de formation

Expert validateur

- ✓ Vérifiez scientifiquement et réglementairement les contenus créés par d'autres co-auteurs
- ✓ Donnez un avis d'expert formalisé (rapport de validation) sous 10 jours ouvrés
- ✓ Percevez une rémunération fixe de 120€ par module validé
- ✓ Contribuez à la crédibilité médicale et pédagogique de la plateforme
- ✓ Apparaissez dans les crédits du module avec votre titre et votre photo

Ambassadeur terrain

- ✓ Représentez le Compagnon Dunois dans votre structure ou réseau professionnel
- ✓ Présentez la plateforme lors de réunions d'équipe ou d'événements sectoriels
- ✓ Recrutez de nouveaux collaborateurs et utilisateurs parmi vos contacts
- ✓ Percevez une commission de parrainage (15€ par professionnel actif parrainé)
- ✓ Accédez à un kit communication complet (flyers, slides, vidéo de présentation)

Témoin aidant

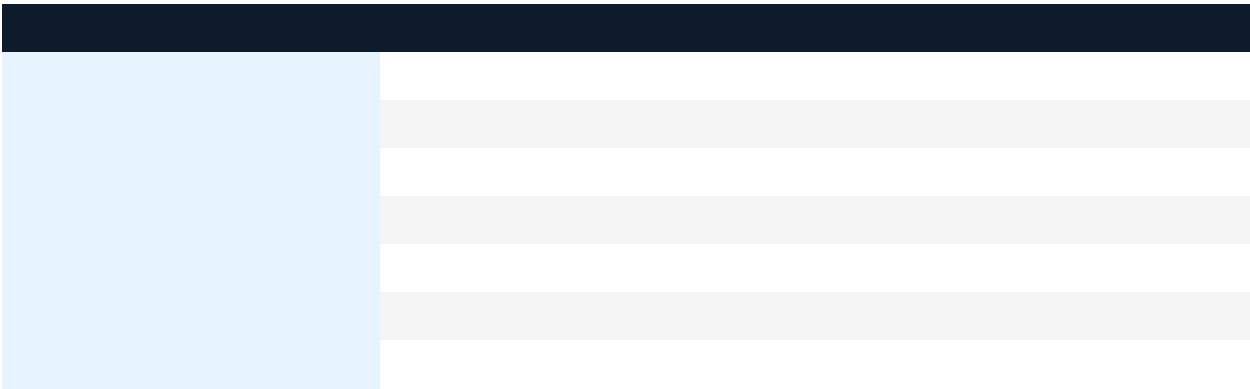
- ✓ Partagez votre témoignage d'aidant familial pour enrichir les modules destinés aux aidants
- ✓ Participez à des interviews vidéo (30-60 min) réalisées à distance ou à domicile
- ✓ Relisez et validez les contenus dédiés aux aidants pour en vérifier l'authenticité
- ✓ Percevez une indemnisation de 80€ par témoignage utilisé dans un module
- ✓

3. COMMENT CANDIDATER ?

Le processus de candidature est simple, entièrement en ligne, et conçu pour être accessible à tous les niveaux de familiarité avec le numérique. La durée totale du processus est de 5 à 10 jours ouvrés.

1	Étape 1 — Pré-inscription en ligne Remplissez le formulaire de candidature en ligne (10 minutes). Indiquez votre profil, votre spécialité, le rôle souhaité, et votre disponibilité estimée. Aucun document n'est demandé à cette étape.	Canal : www.lecompagnondunois.fr/rejoindre
2	Étape 2 — Téléchargement du dossier de candidature Recevez automatiquement un email avec le formulaire de dossier complet (PDF). Joignez : CV, justificatif de diplôme ou d'expérience, et une courte présentation de votre projet de module (5-10 lignes).	Canal : Par email (automatique)
3	Étape 3 — Entretien de qualification (30 min) Notre Directeur Pédagogique vous contacte sous 5 jours ouvrés pour un entretien informel. Objectif : comprendre votre expertise, valider votre motivation, et vous expliquer le processus de création.	Canal : Visioconférence (Teams / Zoom)
4	Étape 4 — Signature du contrat de co-auteur Si votre candidature est retenue, recevez votre contrat de co-auteur (conforme droit d'auteur français). Signature électronique via DocuSign ou Yousign. Durée de lecture recommandée : 15 minutes.	Canal : Par email (signature électronique)
5	Étape 5 — Accès à l'espace collaborateur Accédez à votre espace personnel de création de contenu, au guide pédagogique, aux templates de modules, et à l'agenda des sessions de formation des co-auteurs (mensuel, 2h, en visio).	Canal : Plateforme LCD

5. CE QUE LA PLATEFORME VOUS APPORTE



6. RÉMUNÉRATION ET DROITS

Modèle de rémunération co-auteur

La rémunération des co-auteurs repose sur un modèle de royalties : vous percevez 30% du prix de vente net hors taxe de chaque module vendu. Ce taux est garanti contractuellement, indépendamment du nombre de co-auteurs sur un même module (dans ce cas, les 30% sont partagés équitablement).

Scénario	Prix module	Ventes / mois	Vos revenus / mois	Vos revenus / an
Démarrage (S1)	3,00€	50	$3,00 \times 50 \times 30\% = 45\text{€}$	540€
Croissance (S2)	3,50€	200	$3,50 \times 200 \times 30\% = 210\text{€}$	2 520€
Maturité (S3)	4,00€	800	$4,00 \times 800 \times 30\% = 960\text{€}$	11 520€
Expert reconnu (2 modules)	4,00€	800x2	$4,00 \times 1600 \times 30\% = 1 920\text{€}$	23 040€

Les revenus sont calculés sur le prix de vente HT, nets de tout remboursement ou promotion.

Modalités de versement

- Les royalties sont calculées mensuellement, le 1er de chaque mois pour le mois précédent.
- Le virement est effectué sous 5 jours ouvrés après édition du relevé de compte.
- Un tableau de bord temps réel vous permet de suivre vos ventes et vos gains à tout moment.
- Le seuil minimum de versement est de 10€ (en dessous, les gains sont reportés au mois suivant).
- Pour les montants supérieurs à 600€/trimestre, un justificatif de statut fiscal peut être demandé.
- Les co-auteurs en statut auto-entrepreneur doivent émettre une facture mensuelle.
- Les co-auteurs salariés reçoivent un relevé de droits d'auteur (exonération IS partielle).

Rémunération des autres rôles

Rôle	Type de rémunération	Montant
Expert valideur	Fixe par module validé	120€ / module
Ambassadeur terrain	Commission parrainage	15€ / professionnel actif recruté
Témoin aidant	Indemnisation forfaitaire	80€ / témoignage utilisé
Jury de certification (à terme)	Indemnité	150€ / demi-journée

8. QUESTIONS FRÉQUENTES

Q — Dois-je être salarié ou auto-entrepreneur pour participer ?

R — Non. Vous pouvez participer quel que soit votre statut : salarié, fonctionnaire, retraité, auto-entrepreneur, ou même aidant non-professionnel. Les modalités de versement s'adaptent à votre situation (relevé de droits d'auteur pour les salariés, facturation pour les indépendants).

Q — Combien de temps faut-il pour créer un module ?

R — En moyenne, un module de 1h30 nécessite 15 à 25 heures de travail (rédaction, révision, intégration). Notre accompagnement réduit significativement cette durée pour les co-auteurs à partir du 2ème module.

Q — Puis-je créer un module sur un sujet déjà existant sur la plateforme ?

R — Oui, si votre approche est différente ou complémentaire. Nous évaluons chaque projet individuellement. Il peut même y avoir plusieurs modules sur un même thème si leur angle ou public cible diffère.

Q — Que se passe-t-il si mon module ne se vend pas bien ?

R — Votre module reste en ligne sans coût pour vous. Nous travaillons ensemble à l'améliorer (titre, description, contenu, promotion). Si après 6 mois les performances restent très faibles, nous pouvons envisager de le retirer ou de le fusionner avec un autre module.

Q — Puis-je utiliser des données confidentielles de mes patients ou usagers ?

R — Non. Strictement aucune donnée identifiante ne peut être utilisée. Tous les cas pratiques doivent être fictifs ou anonymisés. Votre contrat l'indique expressément et vous en êtes responsable légalement.

Q — Vais-je être formé à la création de contenu numérique ?

R — Oui. Nous proposons une session de formation aux outils (Canva, PowerPoint, Loom, enregistrement audio simple) d'une durée de 90 minutes, accessible à tous les co-auteurs après intégration.

Q — Mes revenus LCD sont-ils imposables ?

R — Oui. Les droits d'auteur perçus sont imposables selon votre statut. Pour les salariés et les retraités, ils peuvent bénéficier d'un abattement forfaitaire de 34% (régime micro-BNC ou micro-BIC). Nous vous recommandons de consulter votre comptable ou le service des impôts.

Q — Puis-je faire référence à ma participation LCD sur mon CV ou LinkedIn ?

R — Oui, absolument. Vous pouvez mentionner "Co-auteur certifié — Le Compagnon Dunois" avec le logo officiel fourni. C'est une valeur ajoutée reconnue dans le secteur médico-social.

Pour toute question, contactez notre équipe : Thomas Bernet — Fondateur & CEO :
bernet.thomas@gmail.com Directeur Pédagogique : formation@lecompagnondunois.fr Support
collaborateurs : collaborateurs@lecompagnondunois.fr www.lecompagnondunois.fr/collaborateurs